

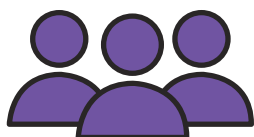
CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE ÊTES VOUS PRÊTS ?

Les contrôles de l'activité partielle ont débuté



L'administration va contrôler le respect de la réglementation de l'activité partielle. Ces contrôles pourraient révéler des irrégularités et donner lieu à des sanctions qu'il faut anticiper dès maintenant.

Une équipe d'avocats contrôleurs dédiée



Le cabinet vous propose une visite sur place ou un contrôle à distance par une équipe d'avocats contrôleurs composée notamment d'anciens agents de l'administration et de pénalistes pour effectuer, sur la base d'un échantillon, un tout premier contrôle.

Audit de votre dispositif d'activité partielle



L'objectif est d'identifier, dès que possible, les principales difficultés dans les modalités de mise en œuvre de l'activité partielle pour pouvoir procéder aux régularisations qui pourraient être requises et limiter les risques de pénalités.

Un compte rendu de visite vous sera adressé avec une liste de recommandations pratiques pour le prochain contrôle, le vrai !